

Journal de Roubaix

Quarante-huitième année. — N° 109

Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

DIMANCHE 19 AVRIL 1903

TARIF D'ABONNEMENTS

Rebais-Tourcoing, la Nord et les Départements limitrophes... 5 francs
Les autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNANCES

A Roubaix... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5
A Valenciennes... Chez M. Henri Leroy, rue de la Station
A Paris et à Bruxelles... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principales librairies.

PLUS DE LOIS PLUS DE DROIT

La persécution contre les Congrégations religieuses va prendre un caractère incroyable et forcer le gouvernement de M. Combes à violer le droit, même sur des points qui semblaient en dehors de toute discussion.

Jeu, deux descentes de police ont eu lieu dans les bureaux de l'importante maison Desclée et Cie, éditeurs connus, 30, rue Saint-Sulpice, à Paris. M. Mégnage opérant en personne d'un côté avec le commissaire de police, et le juge de paix de l'autre, avec son greffier. Les deux groupes, qui agissaient à l'insu l'un de l'autre, ont paru très surpris de se rencontrer dans cette besogne.

M. Desclée acheta, l'an dernier, l'imprimerie qui était établie à l'abbaye des Bénédictins de Solesmes, et devint l'éditeur des ouvrages si savants et si estimés que lui doit la réimpression de divers Bénédictins, et notamment des livres de plain-chant grégorien dus à dom Pothier.

Le gouvernement a prétendu que l'achat de l'imprimerie était un marché nul et a mis les scellés à Solesmes. Les tribunaux auront à se prononcer.

Mais la question qui se pose aujourd'hui est autrement étrange.

Le liquidateur, chargé d'appliquer les principes de M. Combes, émet la prétention que les ouvrages faits et composés par les Bénédictins n'appartiennent pas à leurs auteurs, mais sont la propriété de l'Ordre, ou plutôt de l'abbaye de Solesmes, que les travaux si remarquables de dom Pothier ne peuvent être réclamés par cet homme éminent, maintenant sur la terre d'exil. M. Mégnage réclame pour lui seul les droits d'auteurs, et poursuit, en conséquence, les éditeurs qui vendent ces ouvrages, saisit les volumes en magasin, et réclame des dommages-intérêts pour les exemplaires vendus.

Ce n'est pas encore tout. M. Desclée a fait imprimer à Tournai, en Belgique, divers ouvrages de plain-chant, qui ont pour base les travaux de dom Pothier, mais qui renferment un perfectionnement considérable sur les éditions de Solesmes, perfectionnement approuvé de l'auteur.

M. Mégnage entend poursuivre l'éditeur belge, comme contrefacteur d'ouvrages dont lui seul doit être et rester propriétaire.

C'est tout bonnement monstrueux et nous serons curieux de voir comment les tribunaux de Belgique apprécieront le tyranisme brigandage de M. Combes.

Voilà des droits d'auteur, interception de correspondances, confiscation de titres, ainsi qu'on le voit, et tout cela sans les procédés employés contre les congrégations. Ce sont là, on l'avouera, des considérations qui ne peuvent de la loi sur les Associations, et qui ne peuvent de la loi sur les Associations, et qui ne peuvent de la loi sur les Associations.

XAVIER FLEURY.

INFORMATIONS

MISSION DE M. REVOIL
On annonce dans les régions algériennes que la candidature possible au gouvernement général de l'Algérie est celle de M. Pichou, résident général en Tunisie.

M. MOUGEOT A TUNIS
Tunis, 17 avril. — M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, est arrivé ce matin venant de Marseille. M. Mougeot passera quelques jours au cap Bon, dans la propriété de M. Homberger, président de la Chambre de commerce de Tunis. Il se rendra ensuite dans les environs de Sfax et reviendra à Tunis pour assister à la réception du Président de la République.

LA SALUBRITÉ DANS LES CASERNS
Le général Duchesne, membre du Conseil supérieur de la guerre, inspecteur d'armée, est arrivé à Rouen jeudi.
Il a visité les casernes de deux régiments d'infanterie afin de se rendre compte si les mesures d'hygiène qui avaient été prises à la suite des épidémies de fièvre typhoïde étaient toujours observées. Il devait visiter vendredi le quartier de la cavalerie.

EN PÉRIENNE DE LA GREVE A MARSEILLE
Marseille, 17 avril. — Les troupes venues à Marseille pour l'arrivée du Président de la République, viennent de recevoir l'ordre de rester dans cette ville, en prévision de la grève des dockers et de la grève générale.

ENCORE UN INCIDENT DE FRONTIÈRE
Verdon, 17 avril. — Un soldat de la section des sapeurs-pompiers d'état-major de Verdon, qui était absent depuis trois jours, s'est présenté à la gendarmerie de Brier (frontière) en disant qu'il avait été entraîné sur le territoire annexé où on l'avait mis en demeure de fournir à l'état-major allemand des renseignements militaires.

Il aurait refusé de parler. Une enquête est ouverte pour savoir s'il ne s'agit pas d'une invention afin d'excuser une absence prolongée.

MORT DU R. P. PICARD
Paris, 17 avril. — On lit dans l'Univers : Nous avons le vif regret d'apprendre la mort du R. P. Picard, supérieur général des Assomptionnistes. R. P. Picard, né à Rome, à l'âge de soixante-deux ans. Depuis longtemps, sa santé s'était fort altérée. Une attaque de grippe a aggravé subitement son état, au point que l'ontologie du saint religieux, comprenant qu'une issue fatale était imminente, a prouvé le Pape. Le Souverain Pontife, peniblement enu de cette nouvelle, a été hâté d'envoyer au mourant la bénédiction apostolique.

Le R. P. Picard, élu supérieur général en 1880, était le successeur direct du Père d'Alzon. Il a fondé toutes les œuvres de la Bonne Presse et les a dirigées avec une zèle infatigable jusqu'à ce que la persécution les lui enlevât. Il s'était fixé à Rome depuis quelques mois.

LA DÉMISSION DE M. PRINETTI
Rome, 17 avril. — M. Prinetti aurait définitivement donné sa démission et sa succession aurait été offerte à M. Luzzatti.

UNE MUTINERIE A PORTO
Madrid, 17 avril. — On mande de Lisbonne qu'une centaine de soldats d'infanterie du 16e se sont mutinés à Porto. Ils ont été transférés à Lisbonne secrètement et embarqués à bord du croiseur *Don Amélia* pour être transportés en Afrique.

Les journaux portugais disent que les soldats souffraient de la faim. Un colonel et quelques officiers ont été mis en disponibilité. L'armée était très mécontente.

ASSAUT D'UNE PRISON ET LYNCHAGE D'UN NEGRE DANS LE MISSOURI
New-York, 17 avril. — Suivant une dépêche de Joplin dans le Missouri, la populace a, hier soir, pris d'assaut la prison et lynché un négro accusé d'assassinat. Puis elle a mis le feu au quartier négro de la ville et a chassé à coups de pierres les gens de couleur. Elle a empêché les pompiers de travailler à l'extinction de l'incendie de telle sorte que plusieurs maisons ont été incendiées.

CHOSSES & AUTRES
Mœurs financières ultra modernes.
— Monsieur, vous n'avez indignement mis dedans !
L'interpelé, sans s'émouvoir, sonnait son domestique :
— Joseph, mettez monsieur dehors, ça le changera !

En police correctionnelle.
— Prevenu, vous avez entendu le témoin ?... A la suite d'une dispute dans une café, vous avez prouvé assommé le plaquant à coups de carafe !...
— Non, président, j'invoque la légitime défense !... La carafe avait été trappée, probablement !

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Gravité de la situation. — Un plan d'action contre les possessions françaises.

D'après des nouvelles de source autorisée venues du Maroc, il ressort que la situation de ce pays s'aggrave jour par jour.

En effet, le Ministre de la Guerre El Menebi, dont l'action, comme on le sait, ces temps derniers, a été prépondérante, a conseillé au sultan, en présence de l'explosion du fanatisme musulman toujours grandissant, de renvoyer tous les Européens qui étaient à ses côtés. Ce fait est d'autant plus significatif qu'El Menebi était connu pour sa sympathie marquée envers les Européens. Il est donc probable qu'à l'heure actuelle, les conseillers européens du sultan, dont le fameux Ma-Lean, ont quitté Fez. En outre, il est à prévoir que la mission militaire française qui se trouvait auprès du sultan se retirera également.

Or, qu'elle est, à l'heure actuelle, la politique que nous entendons suivre tant dans le Sud-Oraïnien qu'au Maroc ? On sait que M. Revoil d'une part et M. Combes d'autre part n'ont pu s'entendre sur le sujet de cette politique. Enfin, on dit que M. Delcassé soutenait les vues de M. Revoil.

Il serait peut-être temps, en tout cas, que le gouvernement se mit d'accord, car les événements paraissent se précipiter.

A la frontière algéro-marocaine
Paris, 17 avril. — La Patrie reçoit d'Oran une dépêche où nous lisons :

Nos troupes viennent de saisir au Figuig un espion marocain qui, interrogé habilement, n'a pas tardé à révéler qu'un vaste plan d'action avait été concerté contre notre pays entre les deux grands révoltes musulmans. Voici quelques-uns des renseignements qu'il a fournis.

A un signal donné, par Bou-Amama, toutes les tribus du Sud-Oraïnien devaient se soulever, tandis que Bou-Hamara, à la tête de ses réguliers, s'avancant par Mar-nia, se serait jeté sur Tlemcen, dont il aurait fait une solide base d'opération. De leur côté, les tribus de l'intérieur, sans cesse travaillées par les emissaires Senoussistes et venues fanatisées par quelques bons miracles, se seraient insurgées, généralisant la révolte, et, par cela même, obligeant nos troupes à se disperser, à se fragmenter en petits groupes faciles à combler et à vaincre.

Hélas ! pour nous, le mot d'ordre donné par Bou-Hamara ne fut pas exécuté fidèlement par nos ennemis du Sud. Ceux-ci, abandonnés à blanc, et se croyant invincibles, vinrent imprudemment se jeter sur nos avant-postes du Sahara, où ils furent reçus comme on sait. De ce côté, Bou-Hamara s'avance vers Oudjda, à la tête des passants tribus de Ben-Isicac, Fer-Juma et Mazza, mettant en fuite l'armée Si-Senoussi-Bou-Nacour.

Ainsi s'explique la marche vers la frontière française du prétendant marocain, l'attaque de nos postes avancés du Sahara, ainsi que les révoltes partielles qui se produisent tout dernièrement.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ORAN
L'arrivée.
Oran, 17 avril. — Le train présidentiel entre à dix heures un quart en gare d'Oran.

M. Loubet est reçu à sa descente du train par le maire, M. Gobort, qui lui souhaite la bienvenue.

Sur le quai de la gare, le Président remet la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Robert, chef d'exploitation de la Compagnie P.-L.-M., et de médailles d'honneur, à un certain nombre d'employés que lui présentent M. Derwillé, président du Conseil d'administration, et M. Noblemair, directeur.

Puis, le cortège se forme. Le Président de la République, précédé d'un détachement du 6e chasseurs et suivi par un détachement d'Arabes aux riches costumes et montant des chevaux de prix.

Les Arabes portent, les uns, le drapeau national dans le blanc drapeau une inscription indique le nom du douar dont ils font partie; les autres, des étendards multicolores à la hampe surmontée du croissant. Les honneurs sont rendus par le 6e chasseurs, par le 21e bataillon d'artillerie et par les zouaves.

La distance qui sépare la gare de la Préfecture est de plus de 3 kilomètres. La foule, peu nombreuse autour de la gare et dans les faubourgs, est extrêmement dense à l'entrée de la ville. Elle accueille avec chaleur le chef de l'Etat.

Le Président passe, place d'Armes, sous un bal de arc de triomphe sur lequel on lit ces mots : « La cité républicaine d'Oran à M. Loubet, Président de la République. »

La population oranaise est presque entièrement massée à l'entrée de la rue des Jardins, qu'elle habite plus spécialement.

Dans la ville, à l'angle de chaque rue, des chœurs chantent la Marseillaise, des musiques jouent l'hymne national. Le musique arabe, la « souba », fait entendre près de la Préfecture ses sons aigus.

A 10 h. 45 le Président de la République arrive à la Préfecture où commencent les réceptions officielles qui ne dureront pas moins d'une heure.

Les réceptions
M. Gros-Claude, président, présente le Conseil général; puis viennent le Président du Tribunal civil, le Maire, le Procureur du Lycée, le Préfet, Mgr Cautel; celui-ci dit que le clergé de son diocèse se tient à l'écart des luttes politiques; il ajoute :

« Nous Arabes savons et nous reconnaissons qu'un peuple n'est vraiment grand que par sa religion et sa toute vertu à dans la religion sa racine et son soutien. Le Président de la République répond :

« A un rappel à Alger les belles paroles du cardinal Lavergne. Vous vous conformez aux conseils que donnait ce prélat. En le faisant, vous servez à la fois la religion et la République. »

Se présentent ensuite les Présidents des Consistoires protestant et israélite, le chef Mufti, accompagné du clergé musulman, les chefs indigènes de la région.

A midi a eu lieu à la Préfecture, un déjeuner intime d'une vingtaine de convives.

A noter que sur le passage du cortège présidentiel, et pendant toute la matinée, des cris de : « Vive Revoil ! » ont été poussés.

Le départ d'Oran des navires étrangers
Alger, 17 avril. — Les navires russes *Bajan*, *Nicolas-Premier*, *Krabry*; les navires anglais *Prince-George*, *Jupiter*, *Forsy*, *Magnificent*, et le navire espagnol *Pelayo* ont quitté ce matin le port d'Alger.

LES CATHOLIQUES ET LA RÉPUBLIQUE
On lit dans l'Univers, sous la signature de M. Eugène Vuilliot :

Des journaux égarés et monarchistes continuent de prétendre que c'est la faute au ralliement de M. Combes qui a permis à M. Loubet de venir à Oran. Ce n'est pas la faute au ralliement de M. Combes qui a permis à M. Loubet de venir à Oran. Ce n'est pas la faute au ralliement de M. Combes qui a permis à M. Loubet de venir à Oran.

Et il le fit dans une langue qu'elle seule comprenait. Vitrac, à certaines finales en *ts* et en *is*, reconnaissait bien que c'était du grec, mais il n'avait pas fait d'assez bonnes études classiques pour saisir le sens des phrases.

Tout au plus attrapait-il au vol, par-ci par-là, un mot dont il croyait deviner la signification. Il devina aussi — et ce n'était pas difficile — que M. Borodino donnait des conseils à sa nièce pour la préparer à comparaître devant le magistrat qui la mandait.

Elle écoutait le comte avec une attention respectueuse et elle lui répondait par des signes, négatifs quelquefois, mais plus souvent affirmatifs.

— Vous savez le grec comme si vous étiez Grec, dit avec intention l'agent de la sûreté.

Puis il souffla l'oreille, nous autres Russes, nous parlons un peu toutes les langues.

Alors, décidément vous êtes Russe ?
— Vous le savez bien, répliqua sèchement M. Borodino, et voilà une question qui ressemble fort à une impertinence. Je suppose qu'elle vous a été suggérée par la déposition de ce vieux fou qui m'accuse d'avoir séquestré sa petite-fille. Hier, chez moi, il m'a jeté à la tête je ne sais quel nom hellène, et il aura probablement présenté au juge un historien qu'il a révélé. Je m'expliquerais tout à l'heure avec ce magistrat, ensem, je n'ai rien à répondre.

Ainsi rebroussé, M. Grisaille s'abstint d'insister. Du reste, on était arrivé. Le fiacre venait d'entrer dans la cour de la Sainte-Chapelle et de s'arrêter au bas d'un escalier gardé par des sergents de ville.

Les agents que l'autre voiture avait amenés étaient descendus à l'entrée de la cour.

parfaitement des injures, et enregistre la conversion de l'évêque d'Orléans aux idées de M. Paul de Cassagnac.

On nous approuvera de ne pas répondre à ces lazzettes. Ce qui fait justement la plus grande force de la résistance opposée aux sectaires par l'illustre prélat, c'est qu'on ne peut le soupçonner sérieusement d'agir ainsi par aversion contre la République. Mgr Touchet n'est pas même un « rallié ». C'est un républicain.

Aussi gène-t-il fort les persécuteurs, tandis que les manifestations auxquelles se livrent les amis de l'Aurore, ceux qui ont toutes les sympathies de ce journal, rassurent plus nos gouvernants. — Tout cela, disons-le, est dicté par la haine de nos institutions... Et l'expérience ne le prouve que trop, cette assertion des sectaires produit l'effet qu'ils en attendent.

Nous ne revenons toujours à : puisque nos ennemis, pour se maintenir au pouvoir, n'ont jamais d'autre argument que de prétendre la République en danger, travaillons, d'abord, à persuader le pays que nous n'avons aucun mauvais dessein contre la République.

LES CONGRÉGATIONS
Scandaleux abus de pouvoir
Correspondances interceptées

Paris, 17 avril. — La Croix publie l'information suivante :

M. Bérard a fait démentir la circulaire ordonnant de confisquer les correspondances adressées aux religieux et aux anciens religieux. Or, nous avons la certitude en ce moment que d'anciens religieux, sécularisés et vivant isolément, ne reçoivent plus, depuis près de huit jours, les lettres qu'on leur adresse.

Le démenti de M. Bérard devant des faits matériellement établis paraît donc constituer une odieuse hypocrisie.

Comment se fait-il, d'ailleurs, que M. Bérard, mis en présence d'une circulaire signée des principaux fonctionnaires de son administration, n'ait pas immédiatement ouvert une enquête pour découvrir comment un aussi grave document qu'il prétend apocryphe, a pu être publié ?

Nous ne saurions démentir avec trop d'indignation un pareil abus de pouvoir dont les victimes des citoyens qui ont droit comme tous les autres à faire usage d'un service public. Nous engageons vivement les exploitateurs et les destinataires des correspondances interceptées, à adresser aux tribunaux, tant pour les réparations qui leur sont dues, que pour faire cesser un pareil scandale.

Confiscation de valeurs et de titres
Rennes, 17 avril. — Le Nouvelliste de Bretagne, sous le titre « Les coupons des Congrégations », publie l'information suivante, dont nous lui laissons l'entière responsabilité, tellement l'acte qu'elle signale est grave et délictueux :

Nous sommes en mesure de confirmer l'information d'après la *Vérité Française*, concernant les coupures effectuées par le Gouvernement aux sociétés financières pour leur enjoindre de refuser de payer les coupons de titres de valeurs françaises appartenant à des congrégations religieuses.

A vrai dire, pour cette fois, il ne s'agit pas de tous les religieux, mais d'un ordre spécial. Tous les établissements de crédit de France ont reçu une opposition portant les noms de tous les Chartreux. Cette opposition a été envoyée au siège social et dans les succursales.

Voilà donc ces religieux, qui peuvent fort bien posséder personnellement des titres nominatifs, mis dans l'impossibilité de toucher leurs coupons.

Après les Chartreux, le tour des autres ordres religieux viendra également. Il nous semble qu'outre l'arbitraire et l'odieux du procédé, cette opposition est absolument illégale et que les établissements de crédit ne sont pas tenus de s'y conformer.

Les délais accordés aux écoles primaires
Paris, 17 avril. — Les délais accordés aux écoles primaires tenues par des Congrégations aux écoles de la Seine sont en général d'un mois. Il n'est fait d'exception que pour certains établissements de la banlieue qui resteront ouverts jusqu'à la fin de l'année scolaire.

LA RÉSISTANCE
Brest, 17 avril. — La plupart des commissaires du Finistère avaient été chargés, hier, d'aller aux écoles de Lesneven et de Plouguenon à Planrvon, à Carhaix, au Folgoët, à Lesneven, à Riec, à Moellan à Clabars-Carpoet. De nombreux incidents se sont produits. La même réponse a été faite partout :

Nous ne sommes plus des religieux, on dit les Frères, mais des instituteurs laïques libres, possédant le brevet de capacité exigé, ayant fait la déclaration légale pour ouvrir notre école.

Partout les directeurs d'écoles ont refusé d'accepter la notification et de signer les procès-verbaux. A Lesneven et au Folgoët, l'attitude de la population a été très menaçante. Quand le commissaire est sorti de l'école, il a été entouré par la population qui criait : « Ils ne partiront pas ! Nous les gardons malgré vous ! Vive la liberté ! A bas les tyrans ! »

A Carhaix, le commissaire de police voulut notifier la circulaire Combes à M. Quinno, curé-doyen. Celui-ci refusa en disant qu'il était propriétaire de son école.

Ce matin, M. Seignard, commissaire de police de Landerneau, a notifié l'ordre de dispersion aux Frères de Lannemoran, dirigeant l'école libre de Landerneau. Les Frères ont refusé d'accepter la notification, en disant qu'ils étaient sécularisés. La population a manifesté en l'honneur des Frères et conspué M. Combes en criant : « A bas les tyrans ! A bas la police ! »

Millau, 17 avril. — Le juge de paix, flanqué de son greffier et du commissaire, est venu procéder à l'inventaire du couvent des Capucins. Une foule énorme, stationnant autour du couvent, a crié : « Vive la liberté ! » et a fait entendre de violentes protestations.

A la sortie des envoyés de M. Combes, une grosse pierre, lancée en ne sait d'où, ni par qui, a blessé grièvement à la tête le juge de paix.

Belfort, 17 avril. — Le commissaire de police a notifié au directeur de l'établissement des Frères de Marie le décret de dissolution. Le directeur répondit que les Frères de Marie étaient sécularisés depuis la promulgation de la loi et qu'il était, lui-même, propriétaire de l'établissement. Le commissaire s'est alors retiré.

Troyes, 17 avril. — M. Chaulot, nommé liquidateur de la Congrégation des Oblats de Saint-François de Sales, à Troyes, n'a pas voulu accepter cette fonction. Le Tribunal de Troyes a nommé à sa place M. Leblanc, syndic.

Le juge de paix est allé pour apposer les scellés chez les Oblats qui ont fait appel aux juges des référés.

Les juges des référés, dans une ordonnance longue et fortement motivée, a déclaré que les immeubles appartenant à une Société civile depuis longtemps, il n'y avait pas lieu d'apposer les scellés.

Les proscriptions
Angoulême, 17 avril. — Des perquisitions ont été opérées chez trois ecclésiastiques ayant appartenu à la congrégation des Maristes. L'un d'eux étant absent, les scellés ont été apposés; chez les deux autres, aucun papier n'a été saisi.

Valence, 17 avril. — Le train de Grenoble arrivant en gare de Valence à 6 heures 10 amenait, hier soir, les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Antoine (Isère), au nombre d'une trentaine, accompagnés d'un dizaine de leurs frères.

Ces religieux vont chercher en Italie, près de San-Remo, la liberté de prier et de vivre en commun.

La nouvelle de leur passage n'a été connue, tardivement, que d'un petit nombre des habitants qui se sont aussitôt rendus à la gare pour exprimer leur sympathie aux vénérés proscriés.

LE MILLION DES CHARTREUX
A L'INSTRUCTION
M. Besson refuse de répondre comme témoin et demande à être poursuivi

Paris, 17 avril. — M. de Valles, juge d'instruction, est venu de très bonne heure ce matin à son cabinet. Vers 9 heures et demie, le juge s'est absenté quelques instants. A son retour, il a en un court entretien avec le Procureur de la République.

A dix heures et demie exactement, M. Besson est arrivé au Palais de Justice, accompagné de M. Charbonnier, bâtonnier de l'ordre des avocats de Grenoble, et de M. Perroy, rédacteur à la *Revue de l'Église*. M. Besson a été introduit aussitôt auprès de M. de Valles.

M. de Valles a l'intention de se faire assister de M. Charbonnier pendant sa conversation avec le magistrat. Mais il n'a pu obtenir satisfaction. M. de Valles, en effet, a consenti à recevoir M. Charbonnier, mais il ne l'a pas autorisé à assister à la déposition.

— J'entends M. Besson comme témoin et non comme accusé, a dit le juge. Dans ces conditions, la présence d'un avocat est complètement inutile.

Pendant que dans son cabinet M. de Valles entendait M. Besson, nous nous sommes entretenu dans l'antichambre du juge avec M. Perroy.

Vous ne pouvez vous faire une idée à Paris, nous a-t-il dit, de l'émotion qui règne en ce moment dans la Dauphiné. A Grenoble, les habitants sont extrêmement mécontents et les faux-joyeux employés pour étouffer le scandale ont poussé les choses à l'extrême. Les Dauphinois s'opposent avec énergie à l'exécution des Chartreux. La presse grenobloise, sans distinction d'opinion, s'est solidarisée avec M. Besson et c'est pour donner à notre confrère une marque particulière d'estime et de sympathie que je suis venu l'accompagner à Paris. Bien que nos opinions soient toutes différentes, je suis prêt à témoigner au besoin sur l'accusation lancée par lui. Mais, avant d'entrer au Palais, nous nous sommes entendus pour arriver au but désiré : la Cour d'assises.

Un ami du rédacteur en chef du *Petit Dauphinois* qui assistait à notre entretien a affirmé que « témoins » sera le mot que l'accusateur a des preuves en main qu'il ne fournira que devant le jury.

Déclarations de M. Besson
La déposition de M. Besson a été très courte, le rédacteur en chef du *Petit Dauphinois* étant refusé à répondre aux questions qui lui étaient posées par M. de Valles. Interrogé à son départ du Palais-de-Justice, M. Besson a raconté ainsi son entretien avec le juge d'instruction.

— M. de Valles a été d'une courtoisie parfaite à mon égard et il m'a paru ne rechercher que la lumière. Je tenais à vivement remercier.

Le juge m'a demandé ensuite M. Besson, de m'expliquer sur les accusations que j'ai formulées dans le *Petit Dauphinois*, mais j'ai répondu qu'à mon regret cela ne m'était pas possible, ne voulant pas et ne devant pas correctionnaliser une affaire qui dépend de la Cour d'assises.

Par la comédie judiciaire qu'on veut pratiquer à mon égard, on veut créer un précédent et étouffer la loi de 1881. Si cette manœuvre aboutissait, il ne serait plus permis de dénoncer aux tribunaux les faits et gestes des fonctionnaires dont les actes leur appartenant, sans encourir le risque de voir leur voix étouffée par la menace des pénalités correctionnelles.

— Je le sais, monsieur, mais, par contre, on n'a signalé ces jours-ci aucune disposition à Paris, où elles sont si fréquentes. Et puis... on est le corps de cette tête ?... Tous les cadavres trouvés dans la Seine ou sur la voie publique étaient au complet, et ils ont tous été reconnus... La tête n'a pas été pendante les soixante-douze heures réglementaires d'exposition à la Morgue.

(A suivre). F. DE BOISGOBEY.

FEUILLETON DU 19 AVRIL 1903 N° 35

DÉCAPITÉE

PAR FORTUNÉ DU BOISGOBEY

V. — (SUITE)

Les policiers ont toujours soin de couler le pas aux gens qu'ils emmènent. C'est le seul moyen de ne pas le perdre de vue.

Au bas de l'escalier était resté le valet de pied qui avait suffi pour avertir son maître, et sur la terrasse se tenaient deux individus qu'à leur mine on reconnaissait pour des agents du service de sûreté.

Ils ne paraissaient pas se disposer à quitter la place, et M. Borodino, devinant leur intention, affecta de dire très haut et en français à son domestique :

— En attendant que je rentre, ayez soin de ces messieurs, et s'ils veulent se rafraîchir, servez-leur tout ce qu'ils vous demanderont.

Cette recommandation amena sur les lèvres de M. Grisaille un sourire énigmatique, mais il ne dit pas un mot à ses subordonnés, qui savaient sans doute ce qu'ils avaient à faire.

Deux autres montaient la garde dans la cour qui s'ouvrait sur la rue Bertou, et deux voitures stationnaient devant la porte cochère ; deux de ces immenses fiacres à quatre places qu'on ne trouve guère qu'aux abords des gares.

Le plus rapproché était vide ; l'autre devait être occupé, car les gilets étaient levés et les stores baissés.

M. Borodino vit tout cela d'un coup d'œil et dit au ricanant :

— Nous aurons une escorte, à ce qu'il me paraît. Vous avez pris là, monsieur, une précaution utile, car je n'ai pas la moindre envie de vous fausser compagnie en route. Il me tarde trop d'en finir avec les interrogatoires et les comparutions. Mais comment allons-nous voyager ? Deux par deux, ou bien tous dans le même fiacre ?

— Celui-ci est assez grand pour nous contenir tous les quatre, répondit M. Grisaille en ouvrant la portière.

— Tant mieux ! ce sera plus gai, dit ironiquement l'homme.

Et il fit monter sa nièce, qui ne paraissait ni inquiète, ni même émue.

On fut dit qu'elle s'attendait à tout.

Le comte prit place dans le fond, à côté de l'impassible Hélène. L'artiste s'assit en face d'elle.

M. Grisaille, fidèle à son système, entra le dernier.

Un des agents de faction près de la porte cochère quitta son poste pour grimper sur le siège, à côté du cocher, qui fit immédiatement tourner ses chevaux, afin de reprendre le chemin par lequel il était venu.

L